

TOUS ENSEMBLE le 7 MARS

NON au Contrat Première Embauche



Après le Contrat Nouvelle Embauche passé à la hussarde en plein mois d'août, le gouvernement dans l'urgence, bouleverse son calendrier au mépris de toute concertation, pour imposer le CPE pendant les vacances scolaires.

A Connaître

CPE (entreprises de 20 salarié(e)s et plus

CNE (entreprises de moins de 20 salarié(e)s

Ce sont des contrats à durée indéterminée (CDI) assortis **d'une période d'essai de 2 ans** pendant laquelle la rupture du contrat pourra se faire sans justification. La rupture devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise contre décharge.

La rupture sera assortie d'un préavis

de 2 semaines pour les contrats de plus 1 mois et moins de 6 mois

D'un mois pour les contrats de 6 mois et plus.

La rupture s'accompagnera du versement d'une indemnité de 8% en sus de celle de 10% des rémunérations versées au titre des congés payés.

Le CPE aggrave et généralise la fragilisation des jeunes dans l'emploi

Il ne réduit pas la précarité et s'ajoute à la multitude de contrats précaires existants. Les salariés pourront être licenciés au gré de l'employeur sans justification pendant ces deux ans. Dans ces conditions comment pourra-t-on exiger son dû en matière de salaire, de durée du travail ? De conditions de travail ? Quand l'épée de Damoclès du licenciement menace à tout moment !

Ce nouveau contrat est pour les employeurs une formidable aubaine. Le Patronat demande déjà au gouvernement de généraliser ce type de contrat qui prive les salariés de toute protection contre les licenciements,

D'autres choix sont possibles, pour l'avenir de tous et notamment des jeunes. Exigeons la mise en œuvre d'une véritable Sécurité sociale professionnelle !

Depuis 20 ans le droit du travail est en cours de déréglementation. Les emplois sont toujours plus **flexibles**, toujours plus **précaires**, toujours **plus mal payés**. Le statut d'emploi des jeunes, très flexible et précaire, ne diminue en rien le taux de chômage des jeunes, deux fois supérieur à celui des autres salariés. Ce n'est pas en ajoutant de la flexibilité à la flexibilité qu'on diminuera le chômage mais, au contraire, en créant une véritable Sécurité sociale professionnelle.

La Cgt propose de sécuriser les parcours professionnels et de vie en assurant aux salariés, de la sortie de l'école jusqu'à la retraite, le droit à l'emploi stable, à la progression de salaire et de qualification, à l'accès à la formation, même s'il y a suppression d'emploi ou mobilité.

La CGT appelle tous les salarié(e)s, étudiants et lycéens à rejoindre les mobilisations qui leurs seront proposées pour le retrait des contrats première embauche et nouvelle embauche !

NOUS SOMMES EN OCTOBRE 2006. LE CONTRAT PREMIÈRE EMPLOI EST EN APPLICATION DEPUIS PRÈS DE 9 MOIS.

Témoignages :

Estelle, 25 ans en CPE depuis 3 mois...

"Lors d'une discussion avec mes collègues, je parle de mon envie d'avoir des enfants. Une semaine plus tard, je reçois un courrier de licenciement sans motif, qu'est-ce que je peux faire ?"

Le piège du CPE est qu'il donne la possibilité à votre employeur de vous licencier sans avoir à se justifier et cela pendant 2 ans. Dans ce cas précis, vous n'avez aucune possibilité de vous opposer à ce licenciement. Avec le CPE, chaque jeune devra rester le plus discret et le plus neutre possible sur sa vie privée, sans être sûr que cela suffira à le protéger d'un licenciement !

John, 22 ans en CPE depuis trois semaines...

« dans mon contrat de travail il n'y a aucune restriction concernant le port de piercing ou tatouage pourtant je me suis fais faire un piercing il y a une semaine et mon employeur vient de rompre mon CPE. Que puis je faire ? »

Malheureusement, il n'existe aucun recours possible à partir du moment où il n'est pas possible de contester le motif. Or grâce à votre CPE, il n'y a pas de motif ! C'est ça le progrès ! »

Léa, 18 ans

« Je travaille dans un petit restaurant. J'ai un CDD de 2 mois qui arrive à expiration à la fin de la semaine. Mon patron me propose de le transformer en CDI sous la forme d'un CPE. Même si de toute façon je n'ai d'autres choix que d'accepter à cause de mon loyer, j'aimerais savoir si c'est positif pour moi. Quelle est la différence avec un CDI classique ?

Le CPE est un CDI avec une période d'essai de deux ans pendant laquelle l'employeur peut te licencier sans justification et quasiment du jour au lendemain. Et comme c'est un CDI, il permet ainsi à ton employeur de ne pas te verser la prime de précarité qui t'est normalement due. »

Loïc, 21 ans

« Une veine d'avoir trouvé ce job d'été. Bien sûr il y a les frais de transport pour s'y rendre, mais cela vaut le coup, il y a du boulot pour 3 mois. Arrivé sur place je signe mon CPE.

Fier j'étais ce jour là ; Pour l'hébergement c'est pas génial. Un 4 m2 dans un garage. Je l'ai fais remarquer au patron qui m'a dit qu'on verrait. Dès le premier jour, c'était l'enfer avec les horaires. J'ai eu le malheur de demander comment il paierait les heures supplémentaires, c'était la question de trop ...

Le lendemain le contrat à été rompu et après une nuit sur la plage, j'ai appelé les parents pour m'envoyer du fric pour que je puisse rentrer.

A c'est sûr le CPE c'est mieux que la galère du chômage..."

Manon, 19 ans

« Il avait pourtant l'air sympa le patron. J'avais l'air de lui convenir. Mais voilà un prof de ses amis l'a informé que j'étais une des responsables de l'UNEF de ma fac.

Le lendemain il m'a dit qu'il n'avait plus besoin de moi. Pas de chance pour moi, j'avais signé un CPE. Mon contrat n'a duré que 10 jours.

J'ai été lourde sans préavis... »

Ce n'est pas de la télé réalité ! Des témoignages réels sur le CNE (papa du CPE appliqué depuis cet été)...

Nous avons eu 2 témoignages réels de jeunes en CNE :

Suite à un accident, un jeune est en arrêt maladie pendant 3 semaines.

Le jour où il retourne bosser son patron lui dit "Pas la peine, tu es viré...". Devant la réaction du salarié surpris de la méthode, il lui répond "t'es en CNE, j'ai tous les droits !"

L'autre est toujours en CNE, mais il nous a raconté aller au travail tous les matins avec la peur au ventre, il ne sait pas ce qui l'attend en arrivant...

Parce qu'une CGT plus forte, ça compte.....

Je me syndique

Pour tout contact sur Euralille Tel 06 30 52 69 91 ou vdcgtnord@wanadoo.fr

www.cgt.fr www.udcgtnord.fr